

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PPRI de SAINT JUST D'ARDECHE

Par arrêté préfectoral du 9 octobre 2017 est ordonnée l'ouverture d'une enquête publique relative au Plan de Prévention des Risques d'Inondation de la commune de Saint Just d'Ardèche.

Cette enquête publique se déroulera **du lundi 30 octobre au samedi 2 décembre 2017 inclus sur la commune de Saint Just d'Ardèche.**

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance du dossier aux jours et heures habituels d'ouverture au public de la mairie. Le dossier sera également consultable sur un poste informatique mis à disposition du public à la Direction Départementale des Territoires de l'Ardèche (2, place Simone Veil – 07000 Privas), aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Toute personne peut également, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Direction Départementale des Territoires (Service Urbanisme et Territoires – Bureau des Procédures).

Par ailleurs, le public peut demander des informations auprès de la personne responsable du projet :

- Direction Départementale des Territoires de l'Ardèche (Service Urbanisme et Territoires - Unité Prévention des Risques) - 2, place des Mobiles, BP 613, 07007 Privas Cedex (tél : 04.75.65.50.00).

Est désigné par le tribunal administratif de Lyon, en qualité de commissaire enquêteur, M. Jean-François CUTTIER, adjoint de directeur de ressources humaines.

Les observations et propositions du public pourront être, pendant toute la durée de l'enquête :

- transmises par courrier au commissaire enquêteur, domicilié pour la circonstance en mairie de Saint Just d'Ardèche, siège de l'enquête publique ;
- adressées par courriel au commissaire enquêteur (enquetepublique.ddt07-jfc@i-carre.net) ;
- consignées sur le registre d'enquête qui sera tenu à disposition en mairie.

Le commissaire enquêteur sera présent en mairie de Saint Just d'Ardèche pour recevoir les observations et propositions des personnes intéressées aux jours et heures suivants :

lundi 30 octobre 2017	8 h 30 – 12 h 00
jeudi 16 novembre 2017	8 h 30 – 12 h 00
samedi 2 décembre 2017	9 h 00 – 12 h 00

Le Préfet de l'Ardèche est l'autorité compétente pour approuver par arrêté préfectoral le Plan de Prévention des Risques d'Inondation de la commune de Saint Just d'Ardèche.

L'arrêté préfectoral ordonnant l'ouverture de l'enquête publique, le présent avis et le dossier d'enquête sont publiés sur le site Internet des services de l'Etat en Ardèche (www.ardecche.gouv.fr).

A la suite de l'enquête publique, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an en mairie de Saint Just d'Ardèche, à la Direction Départementale des Territoires de l'Ardèche ainsi que sur le site Internet des services de l'État en Ardèche (www.ardecche.gouv.fr).